



SECTION CANARIS DE POSTURE

Compte rendu de la réunion des Juges-Experts de l'OMJ.

Les 23 et 24 avril 2010, au Novotel de Massy-Palaiseau, en présence de Pierre Groux président de l'OMJ et Ernesto Gracia, les juges experts de la section Posture de l'OMJ se sont réunis pour la mise au point des standards et des modifications éventuelles à apporter au « Mondial ».

Pays représentés : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grande Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse

Au cours de cette réunion, des modifications ont été apportées pour le standard de quelques races. Les nouvelles fiches de jugements UOF seront sur le site de la CNJF dès juillet 2010.

Le Giboso Español, le Mélado Tinerfeño, le Llarguet Español et le Raza Española subissent quelques modifications en ce qui concerne les rubriques et l'attribution des points.

Le Border ne change pas de fiche de jugement, mais le texte originel de la « Border Convention » remplace le texte actuel.

Pour le Mehringer, la COM-OMJ le reclasse enfin dans les Frisés lourds, pas de changement pour nous.

Le Frisé du Sud est de nouveau d'origine française, la Belgique n'y voyant pas d'inconvénient.

Questions diverses, le superviseur a pris l'ordre alphabétique des pays.

Belgique : En réponse aux problèmes rencontrés lors du dernier « Mondial », une définition francisée des dénominations : lipochromes, mélanines et panachées. C'est à dire les définitions que nous avons adoptées l'an dernier avec 10% de mélanines maximum pour un lipochrome. Adopté par 8 voix contre 2.

France : Notre proposition de classement des races par type de cage est refusée. Le problème ne se pose pas, « il concerne les organisateurs qui peuvent organiser l'ordre des cages comme ils le souhaitent. ».

Une information est donnée sur la méthode de jugement que nous appliquons pour un concours de niveau National. Une proposition sera faite à la COM pour information et publication aux pays.

La proposition de la Grande Bretagne d'ouvrir des classes « intensif » et « schimmel » pour les Lancashire est refusée par 8 voix contre 2. De même la proposition d'ouvrir des classes « Blanc et Fond Blanc » pour toutes les races est refusé par 5 voix contre 4 et 1 abstention.

La proposition du Portugal d'adopter pour les plumes lisses des classes « intensifs » et « schimmel » et fond blanc après vote à 5 contre 5, est refusée. La première proposition co-présentée par la Belgique et la France ayant été adopté par 8 contre 2.

Précisions sur l'Arlequin Portugais :

- Idéalement, il faudrait que l'oiseau soit panaché à 50% de partout, y compris les ailes, la queue et les pattes.
- Le lipochrome sera dans une proportion de 50% coloré en rouge et blanc. Officiellement plus question de mosaïque, d'où les classes « Intensif » et « Schimmel ».
- La huppe doit bien avoir un point central et être de forme triangulaire. Un dessin plus conforme à la forme de la huppe nous sera communiqué.

Didier FAESSEL, juge CNJF OMJ, responsable de la section posture

Christian GAMBAT, juge CNJF OMJ, secrétaire de la section posture

Denis TRUCHI, juge CNJF OMJ